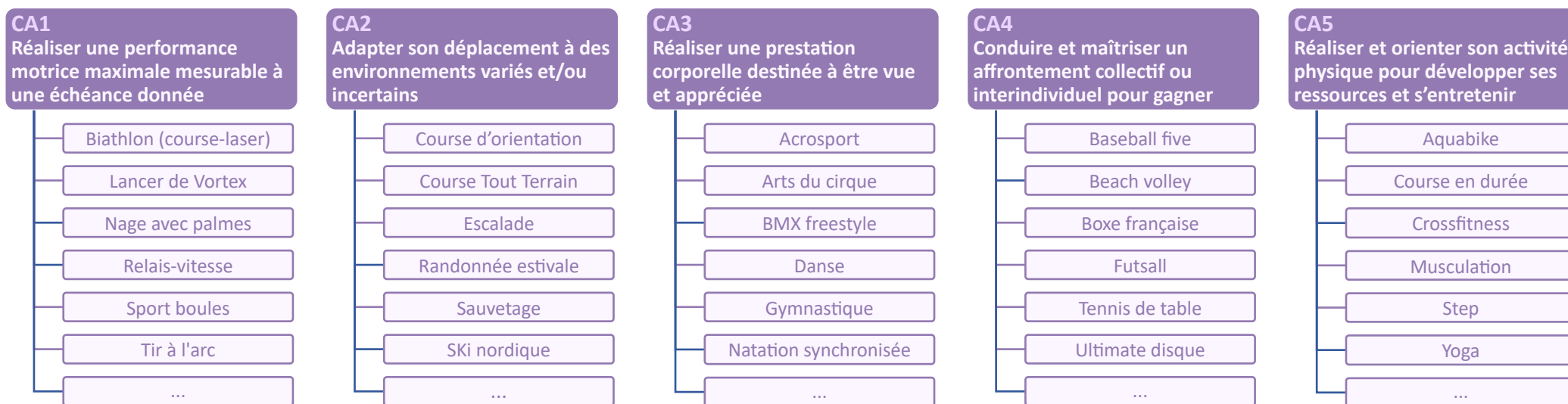


Les **activités physiques sportives et artistiques (APSA)** sont **réparties en 5 champs d'apprentissages (CA)**.

Chaque champ d'apprentissage regroupe des activités correspondant à des sports ou des pratiques sportives scolaires (règles ou forme particulières).



*Les activités listées sont des exemples, elle ne sont f-donc pas proposées dans tous les établissements*

En début d'année **l'élève choisit un menu de 2 activités** (d'un champ d'apprentissage différent) **selon les propositions de l'établissement** sur la plage du cours d'EPS. Le choix est définitif. L'adaptation des activités est possible en cas d'aptitude partielle ou de handicap sur présentation d'un certificat médical d'aptitude partielle. Des aménagements d'épreuve peuvent être accordés pour les candidats ayant le statut reconnu de handicapé ou de sportif de haut niveau.

Il doit y avoir **cohérence entre aptitude professionnelle et aptitude à la pratique physique**. **Une inaptitude totale ne dispense pas de présence en cours d'EPS.**

Cours d'EPS		Évaluation																									
<p><b>2 activités en 2<sup>ème</sup> année</b></p> <p><b>A</b> <b>B</b></p>	<p><b>4 attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) sont travaillés dans chacune des 2 activités</b></p> <p>Les attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) sont interdépendants.</p> <p>Les AFLP 1 et 2 concernent principalement la motricité et les moyens mis en œuvre pour être efficace tout en pratiquant en sécurité. Obligatoires pour tous les candidats au niveau national, ils seront évalués en fin de séquence (date annoncée).</p> <p>Les AFLP 3,4,5 et 6 concernent plus particulièrement l'engagement, le savoir être, le contrôle de ses émotions, les rôles assumés, la préparation, la gestion du risque, les connaissances culturelles, la mise en projet. L'enseignant en choisi deux pour chaque activité au niveau de l'établissement. Ils sont évalués tout au long de la séquence de cours.</p>	<p><b>Type et finalité</b></p> <p><b>Contrôle continu (CC)</b> notes d'EPS sur les bulletins scolaires</p> <p><b>Contrôle en cours de formation (CCF)</b> note d'EPS sur le relevé de note du CAP</p>	<p><b>Modalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>critères définis par l'enseignant en cohérence avec les projets d'EPS et d'établissement</li> <li>évaluations ponctuelles et/ou au fil des séances</li> <li>note arrêtée par l'enseignant</li> <li>critères formalisés dans fiche certificative d'activité d'établissement (FCA) cohérente avec le référentiel national</li> <li>candidat choisi son menu et la ventilation des 8 points pour les AFLP choisis par l'enseignant</li> <li>note proposée par l'enseignant puis harmonisée par une commission académique</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">AFLP imposés nationalement 12 points avec une répartition immuable</th> <th colspan="4">AFLP choisis par l'enseignant, 8 points dont le candidat choisit la répartition</th> </tr> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7 pts</td> <td>5 pts</td> <td>2 pts</td> <td>4 pts</td> <td>6 pts</td> <td>4 pts</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>6 pts</td> <td>2 pts</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Chaque AFLP est décliné en 4 degrés. La limite basse du degré 3 permet d'avoir la moyenne.</p>	AFLP imposés nationalement 12 points avec une répartition immuable		AFLP choisis par l'enseignant, 8 points dont le candidat choisit la répartition				1	2	3	4	5	6	7 pts	5 pts	2 pts	4 pts	6 pts	4 pts			6 pts	2 pts		
AFLP imposés nationalement 12 points avec une répartition immuable		AFLP choisis par l'enseignant, 8 points dont le candidat choisit la répartition																									
1	2	3	4	5	6																						
7 pts	5 pts	2 pts	4 pts	6 pts	4 pts																						
		6 pts	2 pts																								